

[Texte]

which was certified by a doctors A, B, C and D.

In other words, the danger I can see—although I am sure this is not what the drafters of the provisions had in mind—is that the hospital committee and the doctor may be required to give information concerning the circumstances for extra-medical reasons which may then end up in the wrong hands because there is no requirement of secrecy. In fact, there is no duty on the Minister of Health not to use that information once it is in his possession, it is for him to do with it what he wants.

• 1015

If it could be demonstrated that this is necessary, I think we would all agree that the public good might be preferred to individual comfort, but here I think we should be prepared to trust the competence and honesty of all doctors.

Those are the general remarks I wanted to make on that section. I know they sound a lot more critical than I really am of this section. I consider it a great step forward but I would like to make sure that it is an even sounder step than it appears to me.

I have been told that I am only to deal with the abortion section. I had a few remarks to make on two or three other matters in the bill but I do not know whether I am permitted to make them. They are not as long or as complex as my remarks concerning the abortion section.

The Chairman: Unfortunately, Mr. Sheppard, we have passed on the other clauses and actually any testimony you gave now would not be relevant. Perhaps you could talk to the law officers of the Crown and give them the benefit of your observations.

Mr. Gilbert: Mr. Chairman, if I may interrupt, even though we have passed the sections of the bill it does not mean that amendments to the report cannot be brought forth. I would like to hear some of the comments that Mr. Sheppard wishes to make with regard to other sections. It would be to the benefit of the Committee members in that we would have the full picture in case any amendments are brought forth at the report stage.

The Chairman: I spoke to Mr. Sheppard and he said that actually his remarks will be

[Interprétation]

lons qu'un fonctionnaire quelconque ait des renseignements plus complets que le fait que cette femme s'est procuré un avortement qui a été certifié par des médecins A, B, C et D?

En d'autres termes le danger que je puis voir, bien que je sois sûr que ce n'est pas ce que les rédacteurs des dispositions ont recherché, est que le conseil de l'hôpital et le médecin peuvent être contraints de donner des renseignements sur les circonstances, pour des raisons paramédicales, et que ces renseignements peuvent finir par tomber en mauvaises mains parce qu'on n'exige pas le secret. De fait, le ministre n'est pas tenu de ne pas utiliser ces renseignements, une fois qu'il lui sont communiqués; il est libre d'en faire ce qu'il veut.

Si on peut faire la preuve que c'est indispensable, nous conviendrons tous sans doute que le bien public devra passer avant l'intérêt particulier. Nous devrions quand même ici faire confiance à la compétence et à l'honnêteté de tous les médecins.

Voici les observations d'ordre général que j'avais à faire sur cet article. Je sais qu'elles sembleront beaucoup plus critiques que je le suis en réalité de cet article. Pour moi, l'article représente un grand pas en avant. Néanmoins, je voudrais m'assurer que c'est un pas plus important même qu'il ne m'apparaît.

On m'a dit que je devais parler de l'article sur l'avortement seulement. J'avais quelques observations en ce qui concerne deux ou trois autres aspects du projet de loi. Je ne sais pas si j'ai le droit de les faire. Ce sont des observations moins longues et moins complexes que celles que j'ai faites à propos de l'article sur l'avortement.

Le président: L'ennui, c'est que nous avons adopté toutes les autres dispositions. S'il s'agit de quelque chose à dire, cela n'aurait plus rien à voir avec la raison pour laquelle nous siégeons ici. Vous pourriez peut-être parler aux conseillers juridiques de la Couronne et les faire profiter de vos observations.

M. Gilbert: Monsieur le président, permettez-moi d'interrompre, même si nous ayons adopté les articles du projet de loi, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas modifier le rapport. J'aimerais bien entendre certains des commentaires que M. Sheppard voudrait faire sur ces autres articles. Ainsi, les membres du Comité pourraient avoir une image complète de la question, advenant le cas ou des modifications seraient apportées au rapport.

Le président: M. Sheppard m'a dit que ses observations seront très brèves. Vu ceci et le